

Lettre ouverte à Monsieur Jean-Claude Lahure

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **39 (1910)**

Heft 14

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

LETTRE OUVERTE

A Monsieur Jean-Claude Lahure

MONSIEUR,

Je n'étais d'abord nullement intentionné de répondre à votre charmant article paru dans le *Bulletin pédagogique* du 1^{er} juin dernier, article dans lequel, en votre qualité de soi-disant non mutualiste, vous prenez vivement à partie le Comité de la Société de secours mutuels, l'accusant d'avoir cherché à mettre en doute votre honorabilité et vos titres d'honnête et paisible citoyen. Je pensais bien qu'un collègue mieux qualifié que moi saurait au besoin rétorquer vos accusations dénuées de fondement. En effet, l'article bien écrit que j'ai pu lire dernièrement et signé d'un pseudonyme connu dans le monde de la pédagogie fribourgeoise ¹, remet les choses au point en ce qui vous concerne, Monsieur Lahure. Non pas qu'il réduise à néant les arguments avancés par vous contre la Société de secours mutuels ; pas n'était besoin de le faire, sans doute, et cela pour une raison péremptoire, car j'ai beau eu chercher et m'écarquiller les yeux, je n'ai découvert aucun argument sérieux dans votre aimable prose ; comme disait le dindon de la fable, je voyais bien quelque chose, mais je ne sais pour quelle cause je ne distinguais pas très bien. Voilà pourquoi, en homme spirituel, M. Guy Laforest se sert d'une arme particulière pour parer à vos attaques dignes d'un novice en l'art de l'escrime littéraire.

Grand a été mon étonnement, lorsque j'appris que, malgré vos dires et vos plaintes, vous êtes bel et bien mutualiste de nom et de fait, tout comme moi, tout comme deux cent trente de mes collègues. J'étais pour tomber de mon haut et, séance tenante, je me mis à relire le fameux passage incriminé par vous, cherchant à démêler le vrai mobile de votre accès de mauvaise humeur. Je n'eus pas de peine à le découvrir, car le plus heureux des hasards me mit à même de compter le neurasthénique qui se cache sous le vocable pittoresque de Jean-Claude Lahure au nombre de mes connaissances. M'entourant de plus amples renseignements, j'appris, entre autres choses intéressantes, que le solitaire épris de liberté et de grand air que vous prétendez être, est un « mutualiste de la onzième heure », qu'un pressant besoin fit entrer dans notre association. Aussi, Monsieur Lahure, serait-il permis à un tout jeune mutualiste qui a pu apprécier à sa juste valeur le dévouement du Comité du S. M., de se faire quelque peu l'avocat de

¹ A cet égard M. Lahure nous écrit :

Je viens de lire dans le dernier numéro du *Bulletin* une correspondance intitulée *Ami Jean* et signée *Guy Laforest*. Ayant moi-même écrit sous ce pseudonyme un certain nombre d'articles dans notre revue pédagogique, j'ai été désagréablement surpris de voir plagier cette signature. Je laisse juges du procédé les lectrices et les lecteurs du *Bulletin* ; pour mon compte, je le trouve d'autant plus indélicat que je ne puis souscrire sans quelques réserves à toutes les idées exprimées par votre correspondant. Il serait déplorable que de telles façons d'agir réussissent à s'implanter dans nos mœurs.

GUY LAFORET N° 1.

ces hommes « tyranniques », comme vous voulez bien charitablement les dénommer ? Certes, ce n'est pas un véhément réquisitoire que je veux dresser contre vous ; je voudrais simplement faire quelques petits rapprochements.

D'abord, je ne crois pas inutile, pour l'édification de mes collègues, de retracer ici l'odyssée de votre carrière mutualiste. En ce temps-là, la Société de secours mutuels n'était pas définitivement constituée ; on en était encore aux préliminaires. Il s'agissait de retoucher les statuts provisoires, de les améliorer, de les mettre mieux en harmonie avec les besoins du corps enseignant et en concordance avec les observations présentées par des personnes compétentes. Connaissant votre bon sens et votre parfaite entente des affaires, on crut opportun de vous consulter. D'un ton magistral, vous donnâtes des avis judicieux qui furent presque continuellement suivis ; vous pérorâtes même, le binocle à l'œil, dans une docte assemblée, où j'eus tout le loisir d'admirer la justesse de vos idées. Bref, je me disais en moi-même : « Quelle ardeur ! quel enthousiasme ! Voilà un vrai mutualiste d'esprit et de cœur, nouveau Nathanaël en qui il n'y a point d'artifice ! Voilà un collègue convaincu qui comprend la solidarité pratiquement et ne l'affirme pas seulement du bout des lèvres ! » Hélas ! je fus cruellement déçu, car j'appris non sans stupéfaction que vous n'étiez pas même mutualiste. Néanmoins, notre Société grandit, se développa et prospéra. Le nombre des non-mutualistes devenait de plus en plus restreint. Seul, ou presque seul, Monsieur Lahure nous considérait du haut de sa grandeur, avec une sorte de dédain affecté et de sereine suffisance de soi-même. Votre orgueil qui n'est pas faux en l'espèce, vos instincts naturels de solitaire incorrigible, fruit de la première éducation reçue à la lisière des sombres forêts du Gibloux, vos droits réels à la « sauvagerie » que je ne saurais contester, vous interdisaient de mêler votre nom auguste à cette vile tourbe de mutualistes, vrais moutons de Panurge, gens faméliques pour la plupart, toujours prêts à suivre les faits et gestes du premier *quidam* venu !

Mais tout a une fin. Un jour vint où votre petite santé, habituellement si florissante, se mit à chanceler. Vous prîtes peur, car il était à prévoir qu'un repos de quelques semaines vous serait imposé par ces Messieurs de la Faculté. Il n'y avait qu'une chose à faire ; c'était de se faire recevoir le plus tôt possible membre de la Société de secours mutuels. C'est ce que vous fîtes avec un empressement et une discrétion dignes de toute louange. Le tour était joué, car peu après, une gentille et palpable indemnité de maladie vint, sous forme d'espèces sonnantes, mettre un peu de baume sur vos cuisantes douleurs et dissiper par enchantement les dernières vapeurs de votre fatale neurasthénie. Je laisse à vous-même, Monsieur Lahure, le soin d'apprécier comme il convient la délicatesse et la correction du procédé !

Etant donnés ces antécédents, comment pouvez-vous, dès lors, traiter d'hommes tyranniques ceux qui, sans arrière-pensée, sans l'ombre même d'un doute, vous ouvrirent toutes grandes les portes de notre caisse et vous octroyèrent généreusement un secours que vous ne méritiez point ? Oseriez-vous après cela soutenir encore que vos calculs n'ont aucunement pour objectif notre caisse ? Aussi, ne trouvez pas mauvais qu'on révèle au grand jour vos agissements mercantiles. En vérité, notre Société peut s'enorgueillir à bon droit d'avoir englobé dans son sein un mutualiste de votre acabit ! Auriez-vous peut-être gardé une dent contre l'un ou l'autre de ces Messieurs du S. M. ? Vous auraient-ils inconsciemment blessé dans votre amour-propre de vieux solitaire aux tempes chenues, entravé dans le libre

exercice de votre chère « sauvagerie », ou bien, êtes-vous tout simplement en veine de littérature, en mal d'accoucher d'un produit laborieux de votre imagination fantaisiste ? Car, laissez-moi vous dire, Monsieur Lahure, que j'admire votre gracieux talent littéraire. Où trouvez-vous ce style coquet et ces épithètes si bien choisies ? Peut-être lisez-vous parfois les romans si captivants de ce charmeur qui s'appelle André Theuriet ? En tout cas, votre talent vous rapproche du sien.

Maintenant, soyez persuadé, Monsieur Lahure, que ces Messieurs du S. M. ne vous en veulent pas du tout. Au contraire, ils ont été les premiers à s'égayer de l'aventure, dans laquelle vous vous êtes engagé. Connaissant votre originalité piquante, ils se sont dit que vos penchants sont à la philosophie mélancolique, nuancée d'amère poésie et de sombre rêverie. C'est à votre tempérament qu'ils ont attribué les paroles quelque peu paradoxales que vous leur adressez.

Pour moi, craignant un nouveau coup de boutoir de votre part, je me tiens à une respectueuse distance, et j'ose me dire, Monsieur, votre très humble serviteur.

Un jeune mutualiste.



MON DERNIER MOT

On s'est mépris sur la portée de ma boutade concernant la Société de S. M. On y a vu à tort une charge d'une portée générale contre cette institution dont j'ai été le premier à reconnaître « les bons services rendus » et le « succès décisif ». Je défie quiconque de détacher de mon article un seul argument contre la valeur sociale et l'organisation de cette œuvre de solidarité. Je me suis simplement permis de relever un passage tout au moins désagréable à l'adresse de quelque trois cents membres du corps enseignant fribourgeois. Si j'ai pris la plume c'est uniquement pour protester contre une manière tranchante et cavalière de traiter une majorité de collègues, sans aucune provocation de leur part. Je suis heureux d'enregistrer que mon but a été atteint, au moins en partie, puis, qu'un membre du Conseil d'administration de la Société de S. M. me concède que certains passages du compte rendu annuel auraient pu être épargnés. Tout est là. Je l'en remercie et je le félicite hautement pour la loyauté avec laquelle il a fait cette déclaration. Il ajoute qu'il ne valait pas la peine de relever ce passage incriminé. C'est là une opinion. Vue de mon côté elle présente certains aspects qui peuvent lui échapper. Mais pour ne pas être en reste d'amabilité je sacrifie ma réplique sur l'autel de la concorde. Quant aux tirades sur la fraternité, la charité, je les ai trouvées fort belles ; je prie mon contradicteur de bien croire qu'elles étaient superflues ; sa thèse n'était pas attaquée ; je ne suis pas un « sauvage » à la mode africaine.

M. Guy Laforest, collaborateur apprécié du *Bulletin*, a pour une fois changé sa manière ; je suis peiné de lui dire que ce n'est pas à son avantage. Il exécute autour de mes textes des voltiges fort élégantes, des déformations amusantes, des déductions fantaisistes ; ses fusées sont spirituelles ; à défaut d'autres frais d'imagination, cela dénote une certaine virtuosité dans l'art de jongler avec les mots. S'il fait